



## COMMUNE DE CAMPÉNÉAC

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

Le 20 mars 2026, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac s'est réuni dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Hania RENAUDIE, Maire, suivant convocation transmise le vendredi 20 mars 2026 par voie dématérialisée.

**En présence de :** CAILLARD Estelle, DELAROCHE Alexandra, DENIS Stéphane, DRAGON Sandra, DUVAL Aurélien, GABARD Bruno, GOUPIL Evelyne, GRANDVALLET Chantal, GUERIN Quentin, JUGEL Stéven, LE MOIGNE Nolwenn, LEBORGNE Frédéric, NOËL Pierre, O Denis, PAISLEY Bernard, PONGERARD Pascale, REMY Louise, RENAUDIE Hania, WHITE Cécile

**Secrétaire de séance :** LE MOIGNE Nolwenn

### 2026-016 - ELECTION DU MAIRE

**Rapporteur :** GRANDVALLET Chantal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-1, L. 2122-4 et L. 2122-7 ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que, si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, régulièrement installé, doit procéder à l'élection de son maire ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– Madame Hania RENAUDIE : 19 voix (DIX-NEUF VOIX)

Le Conseil municipal, après avoir procédé au scrutin secret,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1er : Madame Hania RENAUDIE est élue Maire de la commune de Campénéa pour la durée du mandat du Conseil municipal.

Article 2 : Le Maire ainsi élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le président de séance,  
Hania RENAUDIE, Maire



Le secrétaire de séance,  
Nolwenn LE MOIGNE, 2ème adjointe au Maire

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Nolwenn Le Moigne mentioned in the text above.